Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0097-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2026

DELIBERATION N°CD2026-10/3/26 DOSSIER N°7753	PLAN DÉPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITÉ SANTÉ « AVEC NOUS, DITES… 23 ! » - EXTENSION DE L'AIDE À L'HÉBERGEMENT AUX DOCTEURS JUNIORS EN MÉDECINE GÉNÉRALE

Etaient présents :
Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :
Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Patrice FILLOUX à Marinette JOUANNETAUD
Marie-France GALBRUN à Jean-Jacques LOZACH
Mary-Line GEOFFRE à Eric BODEAU
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction de la Communication, de l'Attractivité et de l'Evénementiel*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

OBJET : PLAN DÉPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITÉ SANTÉ « AVEC NOUS, DITES… 23 ! » - EXTENSION DE L'AIDE À L'HÉBERGEMENT AUX DOCTEURS JUNIORS EN MÉDECINE GÉNÉRALE

♦♦♦♦♦♦♦♦

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3211-1 ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0097-DE

VU la délibération de l'Assemblée Départementale n°CD2024-10/3/1 du 11 octobre 2024 adoptant le Plan Départemental d'Attractivité Santé "Avec nous, dites 23...!" ;
VU la délibération de l'Assemblée Départementale n°CD2025-03/3/12 du 07 mars 2025 adoptant les modifications et ajustements du Plan Départemental d'Attractivité Santé "Avec nous, dites 23...!" ;
VU la délibération n°CD2025-07/3/17 adoptée en Assemblée Plénière le 04 Juillet 2025 modifiant le règlement départemental ;
VU la délibération n°CD-07/3/17 du 03 juillet 2026 adoptant l'élargissement du dispositif aux étudiants en pharmacie ;
VU le rapport CD2026-10/3/26 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

Décide :

- d'approuver l'intégration des docteurs juniors en médecine générale accueillis en Creuse parmi les bénéficiaires de l'aide départementale à l'hébergement du Plan « Avec nous, dites... 23 !», selon les modalités identiques aux bénéficiaires actuels soit **300 €/ mois** de stage effectué dans le département et sous réserve d'absence d'hébergement proposé et pris en charge par la MSP, commune ou son intercommunalité et limitée au montant total du loyer acquitté ;

- d'approuver la modification correspondante du règlement départemental jointe en annexe à la présente délibération ;

- de m'autoriser ou mon représentant à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Valerie SIMONET
Présidente du Conseil
Départemental
28 oct. 2026